

Infolettre AGESSS



À tous les membres

Le 31 mai 2019

Bonjour,

Hier, le 30 mai 2019, l'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 7 intitulé *Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres des établissements de santé et de services sociaux (PL7)*.

Nous vous rappelons que ce projet de loi, déposé le 26 février dernier, a pour objectif de permettre la modification rétroactive des conditions de travail des gestionnaires du réseau de la santé et des services sociaux et de rendre les conditions ainsi dictées incontestables devant les tribunaux. Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter notre communiqué de presse [« Le projet de loi 7 : quand l'employeur écrit les lois »](#).

Dans ce contexte, il nous apparaît primordial de vous réitérer que nous, à l'AGESSS, prendrons tous les moyens nécessaires pour faire respecter vos droits. Pour ce faire, nous sommes déjà en discussions avec nos procureurs et profitons de toutes les tribunes en activité avec le ministère de la Santé et des Services sociaux afin de faire entendre votre voix à leurs représentants.

Pour les membres qui ont eu des communications avec le Service des affaires juridiques et des relations de travail concernant leur situation personnelle, en lien avec le dossier de la Loi 10, une communication leur sera transmise ultérieurement.

En terminant, soyez assurés que nous vous tiendrons informés des développements de ce dossier.

L'équipe de l'AGESSS |



Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
601, rue Adoncour, bureau 101
Longueuil (Québec) J4G 2M6
T : 450 651-6000 | SF : 1 800 361-6526 | F : 450 651-9750

agesss@agesss.qc.ca | www.agesss.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux ! Facebook [AGESSS](#) - Twitter [@agesss_info](#)

This information is not available in English. For further details concerning this email, please contact us at 450 651-6000 or 1 800 361-6526.

Si votre courriel ne supporte pas les liens hypertextes, veuillez copier et coller le lien dans votre navigateur.

Prenez note que certains établissements ne vous donnent pas accès à des sites Web extérieurs ou encore que seuls certains sites Web présélectionnés vous sont accessibles. Il est donc possible que l'hyperlien contenu dans ce message ne fonctionne pas. Pour remédier à cette situation, vous pouvez nous transmettre votre adresse de courriel personnel. Il suffit d'envoyer cette information à agesss@agesss.qc.ca. Merci de votre collaboration.

Pour vous désabonner des envois de l'AGESSS, veuillez nous en faire part par courriel à agesss@agesss.qc.ca. Prenez toutefois note que toutes les informations de l'AGESSS sont dorénavant transmises par voie électronique seulement.



FIERS PARTENAIRES DE L'AGESSS